

**Séance du Conseil de Ville
du 29 mai 2006 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 05 / 2006**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 04/2006
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Arber BINISHI
 - M. Pierre D'ANDREA et son épouse Sandrine D'ANDREA-Carneiro
 - M. Genc KRASNIQI, son épouse Hasime KRASNIQI-Asslani et leurs enfants Taolant, Korab et Dardan KRASNIQI
 - Mme Amarilis Miguelina PEGUERO
 - Mme Teuta SADRIJA
6. Election de M. Hubert Crevoisier, PLR, au Bureau du Conseil de Ville, en qualité de scrutateur, en remplacement de M. Romain Seuret, démissionnaire
7. Développement de l'interpellation 3.05/06 - "Rotonde", CS•POP, M. Max Goetschmann
8. Développement de la motion 5.05/06 - "Ouverture des salles de sports : tout le monde n'est pas en vacances !", PS, M. Sébastien Lapaire
9. Réponse à la question écrite 2.01/06 - "Stop au provisoire qui dure", PS, Mme Marie-Anne Rebetez
10. Réponse à la question écrite 2.03/06 - "Des crèches oui, mais à quel coût et pour qui ?", UDC, M. Dominique Baettig
11. Réponse à la question écrite 2.04/06 - "Une vision régulière des crédits alloués par le Conseil de Ville et par l'électorat", PDC-JDC, M. Michel Broquet
12. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il soumet une proposition de modification de l'ordre du jour par le retrait du point 7, à la demande du Conseil communal et en accord avec l'auteur de l'interpellation.

DECISION : le développement de l'interpellation 3.05/06 - "Rotonde", CS•POP, M. Max Goetschmann, est retiré de l'ordre du jour, à la majorité évidente.

M. le Président annonce la démission de M. Jacques Marchand, PS, qui sera remplacé par Mme Francine Chollet. Un suppléant hors liste devra être proposé par le groupe socialiste. En dernier lieu, il remercie les membres du Bureau et du Conseil de Ville ainsi que le personnel de la Chancellerie communale, des Travaux publics et des Services industriels pour leur collaboration dans le cadre de la manifestation de solidarité qui s'est déroulée le 20 mai 2006, à laquelle le public a bien répondu et qui s'est déroulée dans une ambiance très agréable.

2. APPEL

45 membres sont présents.

M. Giuseppe **Natale**, président, M. Michel **Thentz**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Seydoux**, 2^{ème} vice-présidente, M. Romain **Seuret**, Mme Béatrice **Müller**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Pierre **Bruhart**, Alphonse **Chèvre**, Francine **Chollet**, Jean-Bernard **Deillon**, Françoise **Doriot**, Sarah **Erard Jäkel**, Christian **Frésard**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Michel **Hirtzlin**, Juliette **Kohler**, Sébastien **Lapaire**, Elvire **Mosimann**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Luciano **Prudente**, Rita **Rais**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Luc **Schindelholz**, Andrée **Stadelmann**, Claude **Tendon**, Anselme **Voiron**, Pierre-Alain **Voisard**, Alain **Vollmer**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Nicolas Beutler est remplacé par Mme Yeter **Dincarslan-Ucar**
 M. Michel Broquet est remplacé par Mme Anne **Froidevaux**
 M. Hubert Crevoisier est remplacé par M. Pierre **Chételat**
 M. Romain Godinat est remplacé par M. Walter **Harris**
 M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylvianne **Mertenat**

Sont excusés

M. Christophe Egger
 M. Jean-Yves Gentil
 Mme Sabine Jaquet
 Mme Régine Ramseier
 M. Pierre Tschopp
 M. Félix Vazquez

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière
 M. Alex **Girardin**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 04/2006

Le procès-verbal no 04/2006 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Sylvianne Mertenat, PDC-JDC, relève la haute fréquentation de la rue des Vies-Ste-Catherine dès le printemps, du fait que ce chemin dessert le camping, les Prés-Roses et la place de compostage. Elle met en évidence la détérioration qu'a subie cette route, en particulier à partir de l'intersection de la ferme du Pré-Mochel. Elle souhaite savoir si l'entretien de ce chemin incombe au propriétaire, et, le cas échéant, si le Conseil communal pourrait intervenir auprès de lui. Dans le cas contraire, elle demande au Conseil communal si la Ville pourrait combler les trous et les ornières.

M. André Parrat admet le mauvais état de ce chemin. Il estime que dans cette affaire récurrente, une collaboration entre la Commune et le Canton est nécessaire en raison des pistes cyclables. Le dossier y relatif progresse. D'autre part, la Délégation à la circulation a été saisie de ce problème qu'elle traitera au cours de sa prochaine séance. M. Parrat invite

les automobilistes à circuler avec prudence sur ce chemin extrêmement surchargé, que des jeunes gens se rendant aux Prés-Roses utilisent également. Une amélioration substantielle pourrait intervenir en 2007.

Mme Sylvianne Mertenat est satisfaite.

Mme Béatrice Müller, PCSI, souhaite des explications s'agissant de l'augmentation qu'a subie la vignette pour bicyclettes en 2006, qui a passé de fr. 2.60 à fr. 6.-.

M. le Maire indique que le coût de cette vignette a été adapté aux prix pratiqués par d'autres localités. Cet émolument de fr. 6.-, adapté au renchérissement, couvre désormais les charges administratives découlant de l'établissement des vignettes.

Mme Béatrice Müller est partiellement satisfaite.

M. Max Goetschmann, CS•POP, revient sur le crédit de fr. 235'000.- lié au Prix Wakker et à la mise en œuvre d'un concept de promotion de Delémont, qui fait suite à la motion interpartis de 2004 relative au marketing urbain. A ce sujet, il s'étonne du communiqué publié dans la presse par M. Dominique Baettig, UDC, stipulant que cette dépense a été imposée cavalièrement au Législatif, alors qu'elle découle de la motion précitée acceptée par le Conseil de Ville. Quant au débat relatif au crédit, M. Goetschmann rappelle les différentes interventions relevant la nécessité de mettre en place des mesures d'accompagnement, s'agissant de l'accueil des visiteurs le week-end notamment. Aussi, devant l'imminence de la cérémonie de remise du Prix Wakker prévue le 17 juin 2006, M. Goetschmann souhaite connaître les différentes démarches que le Conseil communal a entreprises avec les hôteliers, les restaurateurs et Jura Tourisme.

M. le Maire informe que les mesures prévues seront mises en place pour la manifestation du 17 juin, en particulier le concept de balisage à travers la ville. De plus, des réunions avec les restaurateurs et hôteliers delémontains ont eu lieu, afin de les inciter à participer avec la Municipalité à l'accueil des touristes, en particulier le 17 juin. Selon M. le Maire, ils sont également sollicités pour l'organisation de cette journée, pour ce qui concerne l'intendance, ce à quoi ils répondent positivement. M. le Maire souhaite qu'au-delà de cette cérémonie, les restaurants soient ouverts régulièrement le week-end, en particulier le dimanche. En outre, Jura Tourisme a entrepris diverses démarches au vu des critiques et griefs dont cet organisme a fait l'objet. Le personnel d'accueil de l'agence delémontaine a notamment été remplacé. M. le Maire indique qu'un représentant de Jura Tourisme participe aux opérations que le Conseil communal met en place. S'agissant des visites guidées qui ne donnent pas toujours satisfaction, il relève que les guides ont été réunis par rapport au Prix Wakker et des informations intéressantes leur ont été dispensées. En outre, M. le Maire indique que la création d'une association les regroupant leur a été proposée, avec l'aide de Jura Tourisme, ce qui assurera un contact permanent.

M. Max Goetschmann est satisfait.

M. Jean Parrat, CS•POP, met en évidence les rumeurs selon lesquelles les deux bibliothèques de la ville pourraient être réunies. A son avis, le personnel communal concerné s'interroge sur cette réunion et la Commission de la culture semble ne pas en avoir débattu. Aussi, M. Parrat demande si un groupe officiel de l'administration chargé de la réflexion sur la réunion des bibliothèques a été créé et si des objectifs ont été fixés. Il souhaite être renseigné sur le calendrier du projet, demande qui décidera de cette réunion et quand la Commission de la culture sera informée.

Mme Patricia Cattin admet qu'au cours de discussions relatives à la recherche d'économies budgétaires, l'éventuelle réunion des deux bibliothèques dans un seul bâtiment a été abordée. Elle rappelle qu'un groupe de travail interne avait étudié l'implantation de ces services aux anciens Abattoirs ou dans un nouveau bâtiment, projet qui avait été abandonné pour diverses raisons. Les discussions du groupe de travail se sont également orientées vers l'ancien hangar des pompiers mais le dossier en est toujours au stade de la réflexion, en raison des nombreux dossiers occupant actuellement le Service culture et sports. Mme Cattin souligne que, contrairement aux propos de M. Parrat, ce sujet a été abordé lors de la dernière séance de la Commission de la culture. Quant à l'ancien hangar des pompiers, Mme Cattin indique qu'un sondage devrait révéler si son volume est suffisant et si l'implantation des bibliothèques serait possible, étant

donné que ce bâtiment est protégé historiquement. Si tel était le cas, un groupe de travail pourrait être créé pour étudier si cette réalisation est possible.

M. Jean Parrat est satisfait.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, propose d'offrir à la population, aux touristes et aux étudiants, quelques points de connexion internet sans fil, à l'instar de Vevey. Deux lignes ADSL pourraient être installées à Delémont, l'une en Vieille Ville, l'autre dans le quartier de la Gare, desservant plusieurs points d'accès, avec un système de filtrage pour protéger les mineurs. Des cartes réseau sans fil pourraient être louées à la Chancellerie communale ou à Jura Tourisme, par exemple.

M. le Maire indique qu'un groupe de travail permanent, chargé de suivre les nouvelles technologies de la communication et de l'information, a été mis en place début 2005. Il relève que les bâtiments des administrations communale et cantonale sont reliés par la fibre optique. Actuellement, un projet de connexion internet sans fil dans un quartier pilote de la ville est à l'étude. M. le Maire met en exergue le problème de la confidentialité des données, étant donné qu'avec ce genre de réseau, l'interception de données échangées à partir d'ordinateurs reliés aux bornes sans fil est possible. Cette problématique doit être prise en considération, tout comme les éventuelles émissions nocives, par exemple. Ces aspects doivent être examinés avant la concrétisation du projet.

Mme Marie-Anne Rebetez est satisfaite.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. le Maire recommande l'acceptation de l'ensemble des demandes, aucun dossier ne contenant des éléments pouvant rendre une décision négative.

M. Arber BINISHI

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Arber BINISHI, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Pierre D'ANDREA et son épouse Sandrine D'ANDREA-Carneiro

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Pierre D'ANDREA et de son épouse Sandrine D'ANDREA-Carneiro, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Genc KRASNIQI, son épouse Hasime KRASNIQI-Asslani et leurs enfants Taolant, Korab et Dardan KRASNIQI

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Genc KRASNIQI, de son épouse Hasime KRASNIQI-Asslani et de leurs enfants Taolant, Korab et Dardan KRASNIQI, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Amarilis Miguelina PEGUERO

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Amarilis Miguelina PEGUERO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Teuta SADRIJA

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Teuta SADRIJA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **ELECTION DE M. HUBERT CREVOISIER, PLR, AU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE, EN QUALITÉ DE SCRUTATEUR, EN REMPLACEMENT DE M. ROMAIN SEURET, DÉMISSIONNAIRE**

Mme Françoise Doriot, PLR, présente la candidature de M. Hubert Crevoisier à cette fonction.

DECISION : M. Hubert Crevoisier, PLR, est élu au Bureau du Conseil de Ville, en qualité de scrutateur, en remplacement de M. Romain Seuret, démissionnaire, à l'unanimité, par 45 voix.

7. **DEVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/06 - "ROTONDE", CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN**

Point reporté.

8. **DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/06 - "OUVERTURE DES SALLES DE SPORTS : TOUT LE MONDE N'EST PAS EN VACANCES !", PS, M. SEBASTIEN LAPAIRE**

M. Sébastien Lapaire, PS, reconnaît la difficulté de gérer les salles de sports pour satisfaire l'ensemble des utilisateurs (écoles, sociétés locales et clubs sportifs, entre autres). Il estime que la Municipalité gère cette tâche de manière adéquate. Soulignant l'influence positive des activités sportives sur la société, M. Lapaire indique que des entraîneurs mécontents sont à l'origine de sa motion, lesquels n'ont pu dispenser leur entraînement durant certaines périodes de vacances scolaires. Selon ses recherches, il semble que les salles de sport dépendant du Canton demeurent ouvertes durant ces périodes. Aussi, M. Lapaire demande que les salles de sport de la Municipalité soient ouvertes durant les vacances et que leur fermeture soit exceptionnelle.

Mme Patricia Cattin suggère de transformer cette motion en postulat, étant persuadée qu'elle ne pourra pas être réalisée comme le motionnaire le souhaite. A son avis, cette problématique ne peut être résolue en peu de temps. Elle estime que des démarches devraient être entreprises auprès d'autres instances, comme l'Office des sports ou le département cantonal concerné. A titre informatif, elle rapporte qu'un récent contact avec la direction du Centre professionnel de Delémont lui a confirmé que la halle de sport de cette institution demeurerait fermée lors de chaque période de vacances. En outre, Mme Cattin met en évidence les nettoyages annuels qui ne peuvent être effectués en même temps dans toutes les salles de sport, en raison du nombre de concierges d'une part, et des installations techniques d'autre part. Mme Cattin est d'avis que les salles pourraient être disponibles durant les vacances d'automne et la semaine blanche, par exemple.

M. Sébastien Lapaire, PS, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.05/06 transformée en postulat qui portera le numéro 4.02/06 - "Ouverture des salles de sports : tout le monde n'est pas en vacances !", PS, M. Sébastien Lapaire, est acceptée à l'unanimité, par 45 voix.

9. **REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.01/06 - "STOP AU PROVISOIRE QUI DURE", PS, MME MARIE-ANNE REBETEZ**

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, rappelle les différentes interventions de son groupe dans ce dossier depuis août 2004 et l'information du Conseil communal donnée en janvier 2006, selon laquelle un aménagement ne présentant plus cet aspect provisoire sera effectué. Mme Rebetez souhaite des renseignements plus précis pour savoir quel aspect revêtira ce

carrefour, quelles solutions simples ont été trouvées et quand les travaux débiteront. A titre d'information, Mme Rebetez rappelle que l'aménagement provisoire de carrefour date de l'introduction du nouveau système de circulation à la rue du Stand, c'est-à-dire de dix ans.

M. André Parrat assure que des travaux d'aménagement seront entrepris en juin, notamment en ce qui concerne les giratoires et les îlots. Le Conseil communal souhaite améliorer les aménagements provisoires dont la durée devait être limitée. De l'avis de M. Parrat, les îlots et giratoires doivent permettre une traversée de la ville dans de bonnes conditions.

10. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.03/06 - "DES CRECHES OUI, MAIS A QUEL COUT ET POUR QUI ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Dominique Baettig, UDC, estime la problématique des crèches comme étant fondamentale, d'autant que, selon lui, un revirement de position du Canton a récemment conduit cette autorité à diminuer le nombre de places dans les crèches, la demande n'étant pas aussi importante que prévue. Par ailleurs, M. Baettig rapporte un article paru dans *Le Temps* stipulant que le Conseil fédéral envisage de réduire les subventions pour les crèches en raison des difficultés à s'accorder sur les besoins réels.

M. Baettig pense que si les crèches permettent aux deux parents de travailler, elles engendrent différents problèmes, notamment financiers. Aussi, l'évaluation des besoins est à son avis importante mais difficile, la masse d'enfants pouvant bénéficier des crèches étant en constant changement. Il relève également les qualifications professionnelles dont les employé-e-s des crèches doivent bénéficier et qu'à son avis, une masse critique est nécessaire pour assurer une rentabilité au niveau salarial. M. Baettig estime qu'engager des éducateurs avec une population qui varie comporte un risque financier. De plus, il considère les institutions comme étant coûteuses - engagement de professionnels, rétributions, soutien psychologique - et, à son avis, les solutions familiales et de voisinage méritent d'être comparées en terme de coût.

M. Joël Plumey, PCSI, informe que le site internet de l'Action sociale présente les résultats d'une étude confiée par le Canton au bureau Infrac s'agissant des structures de la petite enfance. Il contient une planification et la répartition des places d'accueil dans chaque localité jurassienne. De l'avis de M. Plumey, la problématique des crèches ne peut se régler au niveau communal, mais au niveau régional pour le moins.

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, s'étonne fortement des propos évoqués. Elle rappelle que 25 enfants figuraient sur la liste d'attente en 2002, contre 75 en 2006, ce qui prouve que le nombre de demandes n'est pas éphémère. De plus, elle est d'avis que le renoncement à la création de crèches induira une réduction de la natalité. Finalement, Mme Erard Jäkel est d'avis que la rentabilité de ce genre d'institution n'est pas un objectif.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, souligne que des enfants ayant certaines difficultés ne peuvent être placés dans des crèches. De plus, elle indique que le placement d'enfants dans des crèches est plus aisé dans d'autres localités, comme à La Chaux-de-Fonds par exemple, qui dispose de plusieurs institutions.

M. Josy Simon estime que le service communal a répondu à la question écrite de manière complète. Il admet que la gestion des crèches n'est pas aisée, en raison, notamment, de la définition du nombre de places dans les crèches communales qui incombe au Canton. D'autres possibilités existent, comme les crèches à domicile, qui se développent de plus en plus, et dont le rendement est plus intéressant que celui des crèches communales. Toutefois, la rétribution trop basse octroyée aux mamans de jour les incite à abandonner cette activité assez rapidement.

M. Simon indique que parmi les 75 enfants sur liste d'attente, plusieurs sont également inscrits dans d'autres crèches. Par ailleurs, chaque crèche communale - de Delémont ou

des villages avoisinants - accueille des enfants d'autres localités. M. Simon relève que le planning d'accueil nécessite d'être modifié continuellement, parfois chaque semaine. Le dossier des crèches communales, dont la problématique est similaire à celles d'autres cantons, représente un dossier conséquent pour son département qui met tout en œuvre pour satisfaire autant de demandes que possible.

11. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/06 - "UNE VISION REGULIERE DES CREDITS ALLOUES PAR LE CONSEIL DE VILLE ET PAR L'ELECTORAT", PDC-JDC, M. MICHEL BROQUET

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, en l'absence de M. Michel Broquet, indique que ce dernier est satisfait.

12. DIVERS

Mme Patricia Cattin, en prévision d'une demande de crédit relatif à la rénovation du Centre sportif, invite les membres du Conseil de Ville à participer à une visite des lieux le 13 juin 2006, à 18 heures. Des spécialistes seront présents pour fournir tout renseignement s'agissant des travaux prévus.

M. le Président informe que le traditionnel tournoi de pétanque aura lieu le 10 août 2006, dès 18 h 30, sous le pont de la RDU. Une invitation avec bulletin d'inscription sera envoyée à chaque membre du Conseil de Ville.

Ont été déposées : 2 motions

La séance est levée à 19 h 55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Giuseppe Natale

Nadia Maggay

Delémont, le 6 juin 2006